

Le maire Bowser émet l'ordonnance du maire modifiant les opérations de la phase 2

(WASHINGTON, DC) – Aujourd'hui, le maire Muriel Bowser a émis l'ordonnance du maire 2020-119 modifiant les exigences de la phase deux du district en ce qui concerne les rassemblements extérieurs et intérieurs privés, les restrictions de capacité d'accueil des restaurants et des lieux de culte, et les diverses activités de remise en forme. L'ordonnance encourage aussi fortement la poursuite du télétravail.

Le texte complet de l'ordonnance est disponible sur coronavirus.dc.gov/phasetwo.